



Pénalités de rupture de contrat de société

Par **chrysantheme**, le **26/03/2013** à **13:42**

Bonjour,rnrnCommercial, j'ai donné ma démission et mon PDG me demande de m'acquitter des indemnités de rupture anticipée du contrat de leasing du véhicule (4 000 Eur), en s'appuyant sur un document que j'avais signé et qui précisait qu'en cas de départ de la société, je m'engageais à reprendre la voiture. Est-ce abusif, quel est l'article du droit du travail à citer et quels sont les arguments à mettre en avant.rnMerci pour votre retour et votre aide.

Par **moisse**, le **26/03/2013** à **16:14**

Bonjour,rnA priori une telle convention ne paraît pas abusive.rnSauf que ce n'est pas la reprise du leasing qui vous incombe, mais le rachat du véhicule à sa valeur vénale.rnReste donc à déterminer celle-ci en accord, par exemple une moyenne de cotes genre Argus.rnJ'avoue n'avoir jamais rencontré une telle disposition, et pourtant des financements tordus de voitures de fonction j'en ai connu quelques-uns, en général pour contourner taux de TVA et Taxe professionnelle.